

# **AVIS**

Il est porté à la connaissance des habitants de Walferdange que le collège échevinal, dans sa séance du 1<sup>er</sup> février 2024, a édicté le règlement temporaire d'urgence en matière de circulation suivant à l'occasion de travaux de raccordement pour les besoins de l'immeuble numéro 113, route de Diekirch (RN 7) à Helmsange :

## **Stationnement interdit**

Le stationnement est interdit à partir du samedi 10 février 2024 de 07.30 heures jusqu'au vendredi 1<sup>er</sup> mars 2024 à 17.00 heures, dans la route de Diekirch, sur le tronçon longeant l'immeuble numéro 113, excepté pour les véhicules en relation avec les travaux.

## **SUPPRESSION partielle d'une voie d'autobus**

Du samedi 10 février 2024 de 07.30 heures jusqu'au vendredi 1<sup>er</sup> mars 2024 à 17.00 heures, suivant les besoins des travaux, la voie réservée aux autobus est supprimée dans la route de Diekirch (RN 7) à Helmsange, sur le tronçon de l'immeuble numéro 113.

## **Accès interdit aux piétons (Signal C, 3g)**

Du samedi 10 février 2024 de 07.30 heures jusqu'au vendredi 1<sup>er</sup> mars 2024 à 17.00 heures, suivant les besoins des travaux, l'accès du tronçon du trottoir de la route de Diekirch, du côté des maisons avec les numéros impairs, le long de l'immeuble numéro 113, est interdit aux piétons. Les piétons sont obligés d'emprunter le trottoir du côté des maisons avec les numéros pairs.

Du samedi 10 février 2024 de 07.30 heures jusqu'au vendredi 1<sup>er</sup> mars 2024 à 17.00 heures, suivant les besoins des travaux, l'accès du tronçon du trottoir de la route de Diekirch, du côté des maisons avec les numéros pairs, entre les maisons numéros 120-122, est interdit aux piétons. Les piétons sont obligés d'emprunter le trottoir du côté des maisons avec les numéros impairs.

La zone du chantier est mobile et sera déplacée du côté impair vers le côté pair suivant l'avancement et les besoins des travaux.

## **Contournement obligatoire**

Du samedi 10 février 2024 de 07.30 heures jusqu'au vendredi 1<sup>er</sup> mars 2024 à 17.00 heures, suivant les besoins des travaux, les conducteurs de véhicules circulant dans la route de Diekirch (RN 7), sur le tronçon de l'immeuble numéro 113, sont obligés de passer du côté des panneaux de balisage suivant la direction indiquée par les flèches (signaux D, 2).

Walferdange, le 2 février 2024

Le Secrétaire,



Patrick Delmarque

Le Bourgmestre,



François Sauber